

Libellé	Oui / Non – Pistes d'amélioration
1. Territoire engagé	
Des actions inter-écoles ou inter-degrés sont mises en place en lien avec des ODD et en articulation avec les enseignements .	
Un diagnostic global et des recommandations sont dressés par les chefs d'établissements et leurs comités d'EDD .	
Création d'un comité EDD de territoire.	
Les collectivités territoriales concernées sont engagées.	
Au moins deux structures du réseau sont labellisées E3D .	
2. Territoire apprenant	
Des projets EDD inter-écoles, inter-établissements ou inter-degré, se mettent en place de façon coordonnée .	
Le comité EDD du territoire assure la coordination et la progressivité des projets et des actions EDD.	
La formation à l'EDD des personnels du territoire se met en place progressivement et les éco-délégués des différents établissements travaillent ensemble (FIL/ALP).	
Des partenariats pérennes et structurants existent sur le territoire.	
Des actions de communication et de valorisation des actions menées sont mises en place, en coordination avec les collectivités territoriales de rattachement.	
Au moins la moitié des structures scolaires sont labélisées E3D sur le territoire.	
3. Territoire durable	
Des projets et actions d'EDD remarquables, coordonnés et transférables sont organisés sur le territoire.	
Les éco-délégués y sont des acteurs engagés et centraux, qui peuvent intervenir auprès des instances délibératives des collectivités territoriales .	
Le territoire propose un parcours d'EDD de l'élève coordonné et cohérent, si possible de la maternelle au lycée .	
Une modification globale du fonctionnement des écoles et établissements du territoire permet de l'identifier comme un territoire contribuant du développement durable.	
Une éthique du développement durable sur le territoire se met en place par exemple sous la forme de l'adhésion à une charte .	
Une stratégie de pérennisation de la démarche est établie avec les partenaires institutionnels locaux .	